

Championnats départementaux de cross-country

11/01/2015

Paris & Hauts de Seine



Parc des sports de la Croix de Berny



<http://comitedeparis.athle.com>



<http://cda92.athle.org>



<http://www.usmtathle.com>

MAIRIE DE PARIS



hauts-de-seine
CONSEIL GÉNÉRAL

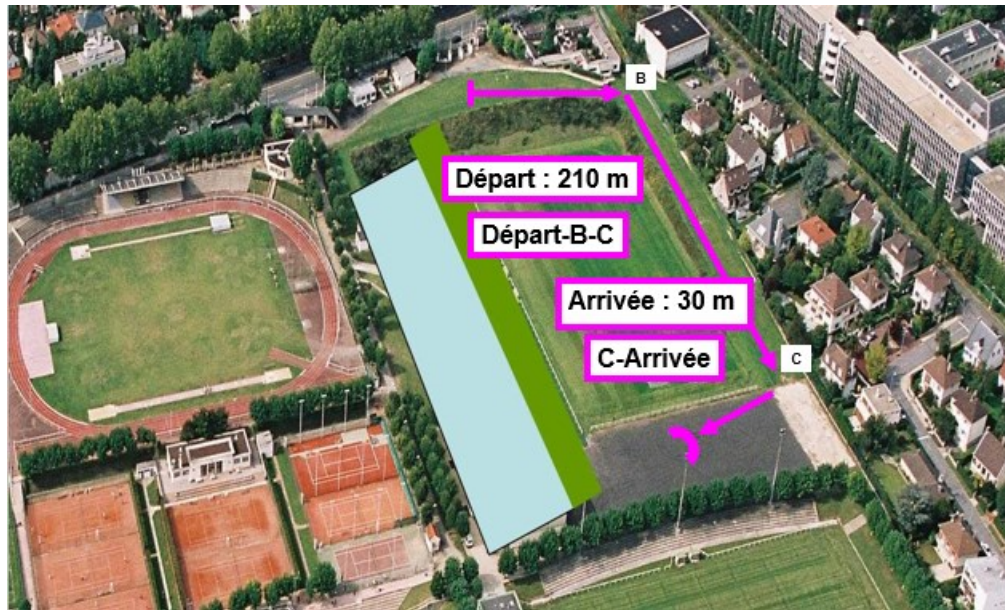
Ville d'
ANTONY

⇒ Horaires

Horaires	Course	Parcours	Distances
10h00	Cross Vétérans H	DA+1PB+1MB+3GB	9005 m
11h00	Kid cross Eveil Athlé Filles	Kid Cross	
11h20	Kid Cross Eveil Athlé Garçons	Kid Cross	
11h40	Cross Poussines	DA+2PB	1500 m
11h55	Cross Poussins	DA+2PB	1500 m
12h10	Cross Benjamines	DA+1MB	1670 m
12h30	Cross Benjamins	DA+1PB+1MB	2300 m
12h50	Cross Minimes Filles	DA+1PB+1MB	2300 m
13h10	Cross Minimes Masculins	DA+2PB+1MB	2930 m
13h35	Cross Court Femmes & Cadettes	DA+2MB	3100 m
14h00	Cross Court Hommes	DA+1PB+2MB	3730m
14h25	Cross Cadets et Juniors Filles	DA+1PB+2MB	3730 m
14h50	Cross Juniors Hommes & Elites Femmes	DA+1PB+2GB	5340 m
15h25	Cross Elites Hommes	DA+1PB+1MB+3GB	9005 m

⇒ Les parcours

Départ & Arrivée



La petite boucle



⇒ Les parcours

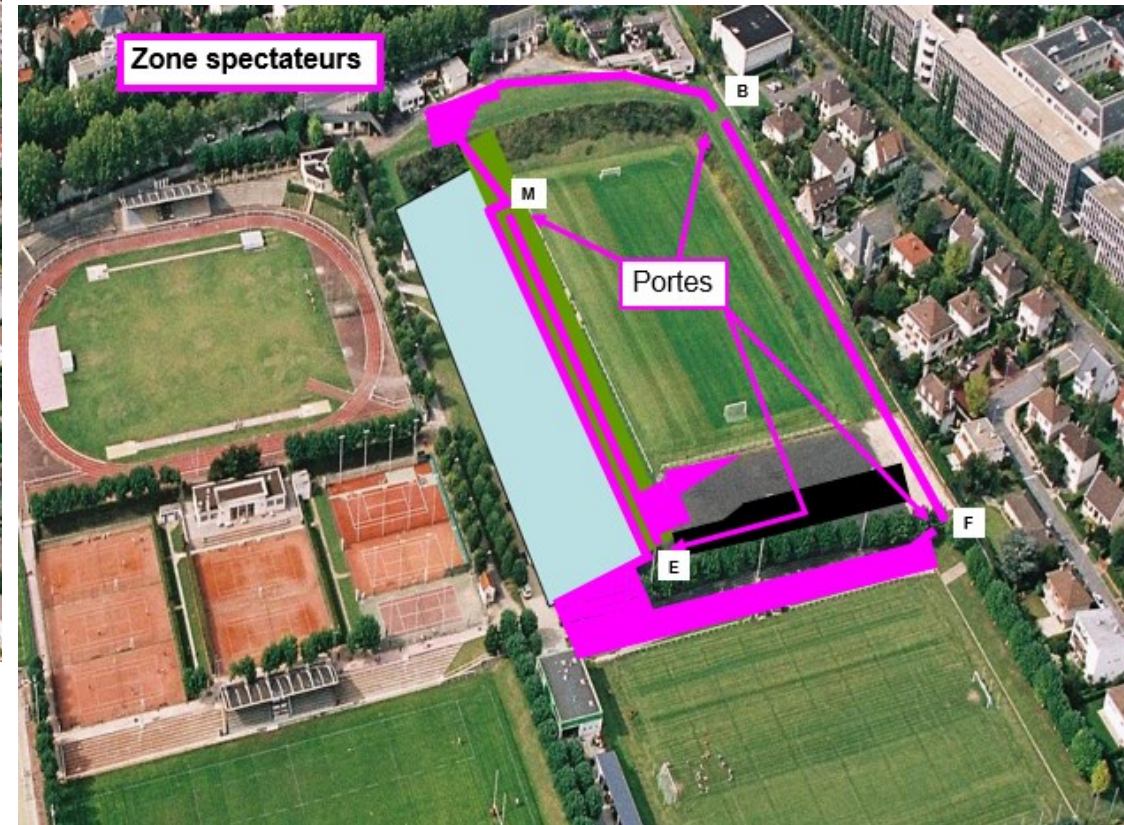
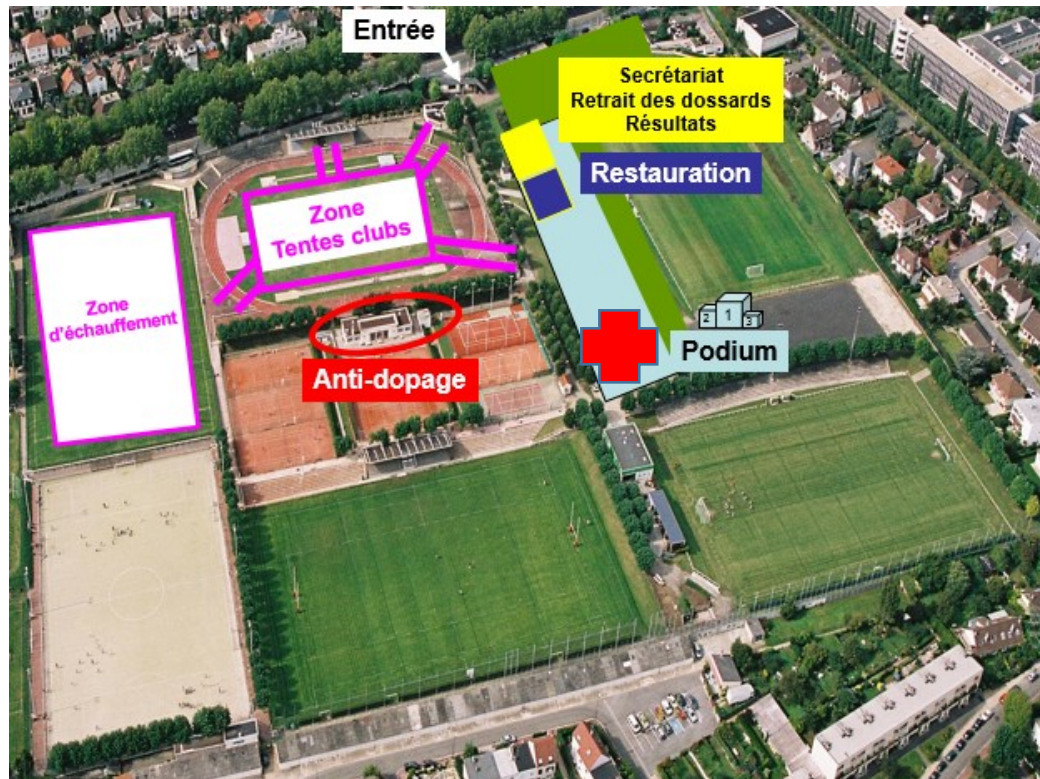
La moyenne boucle



La grande boucle



⇒ Plan d'installations



⇒ Le règlement des championnats

Ces Championnats sont ouverts à tous les athlètes titulaires d'une licence compétition dans les départements de Paris et des Hauts de Seine. Ceux-ci devront être licenciés au moment de leur engagement. Ils sont qualificatifs pour les Championnats Régionaux qui se dérouleront le dimanche 25 janvier 2015 à Aulnay sous Bois (93) pour le 75 (Zone Est) et sur la Base de Loisirs de Verneuil sur Seine (78) pour le 92 (Zone Ouest).

Les Championnats Départementaux de Cross-country sont régis par la même réglementation que celle du Championnat de France (voir livret hivernal 2015 de la LIFA).

ENGAGEMENTS : A faire avant le 8 janvier 2015 à 17h00 sur le site internet du CDA92 - <http://cda92.athle.org/>, suivant la procédure en vigueur (rubrique « Engagé »)

Tout athlète devra avoir une licence FFA compétition 2015 (ou découverte 2015 pour les EA et PO) au moment de son engagement. Ils seront OBLIGATOIREMENT établis suivant la procédure en vigueur (rubrique « engagé » du site Internet). Conformément à la décision prise par les Comités Directeur les engagements sont gratuits à l'exception des : Engagements pris sur place pour lesquels, il sera demandé 5 € par dossard. Les dossards seront remis le dimanche matin à partir de 8 h 30, au stand « DOSSARD » à un dirigeant de chaque club.

JURY : Chaque club devra obligatoirement fournir au moins deux officiels. Remplir la feuille de confirmation d'engagement « JURY » en pièce jointe et la faire parvenir avant le 8 janvier 2015 à secretariat.cda92@hotmail.fr.

Les dossards ne seront remis qu'à cette condition. Rendez-vous pour le jury : 8 h 00 auprès du Comité d'Organisation

INFORMATIONS DIVERSES : Le classement par équipe sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation. Le nombre d'athlète retenu pour le classement d'une équipe est de 4 (quatre) pour toutes les catégories sauf pour le kid cross.

Kid cross : Les équipes de moins de 6 athlètes seront retirées du classement final. A la fin de la course, chaque juge totalisera le nombre de tours entiers de l'équipe. L'équipe ayant le meilleur ratio entre le nombre de tour et le nombre de participant remportera le kid cross. Il n'y aura pas de dossards pour les participants, mais le port du maillot de club est obligatoire. Les jeunes athlètes des catégories EA ne peuvent en aucune manière participer aux épreuves PO.

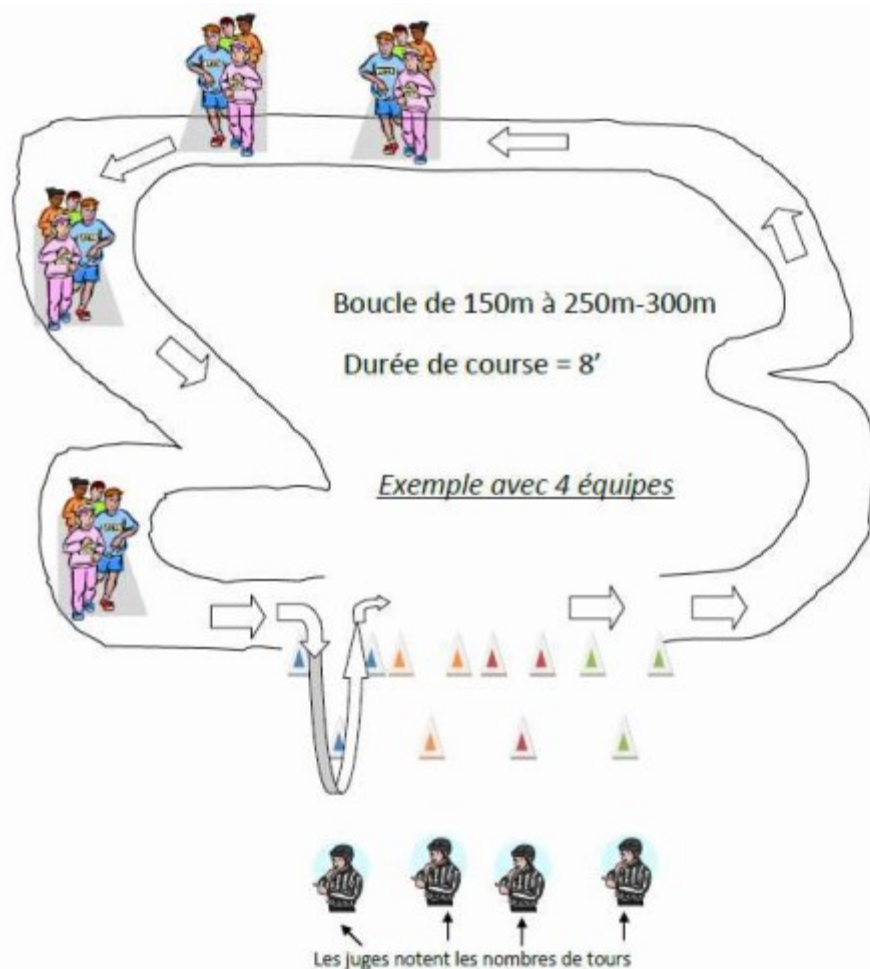
• Les athlètes mutés ou étrangers, sont admis dans une équipe (art. 6 page 7 du Livret Hivernal LIFA) à raison de 1 pour chaque épreuve.

• Un même athlète ne pourra pas participer au Cross Court et au Cross Long (ceux-ci se déroulant le même jour).

SELECTION BENJAMINS DANS L'EQUIPE DE PARIS ET DES HAUTS DE SEINE : Ces Championnats de Cross serviront de base pour la composition des équipes Benjamins et Benjamines qui porteront les couleurs de leurs départements lors du MATCH INTERDEPARTMENTAL DE CROSS du 8 FEVRIER 2015 à FONTAINEBLEAU. Ces équipes seront composées de 15 athlètes chacune. Les modalités de sélection vous seront communiquées prochainement.

⇒ Le Kid Cross

Avant le départ, chaque équipe de club constituée d'au moins 6 athlètes se placera sur sa base accompagnée du juge. Au signal, les enfants tourneront autour du circuit pendant une durée de 6 à 8 minutes avec pour consigne de bien passer dans sa maison à chaque tour et de ne pas passer dans celles des autres. Les équipes peuvent être mixtes et composées par des jeunes de différents clubs. Les équipes de moins de 6 athlètes seront retirés du classement final. A la fin de la course, chaque juge totalisera le nombre de tours entiers de l'équipe.



Après avoir réalisé le premier tour, chaque coureur rentre dans sa maison en passant entre les deux plots, vient faire le tour du plot devant le juge qui identifie clairement son coureur et mets une croix. Le coureur repasse entre les deux plots pour sortir de sa maison avant de repartir pour le tour suivant et ainsi de suite pendant 8 minutes...



⇒ Qualifications aux championnats régionaux*

Article 1 - Qualifications

1.1 -A titre individuel

Nombre d'individuels qualifiés par département :

	75	92
Elites F	55	77
Elites M	69	75
Vétérans M	32	67
Cross Court M	15	54

Le premier V2 et le premier V3 des courses Vétérans Hommes et Elites femmes de chaque département seront qualifiés. Pour les courses Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs (Cross Long H et F) et le cross court Femmes, tous les athlètes classés aux Championnats départementaux seront qualifiés pour les Championnats Régionaux.

1.2 - Qualifications par équipes

Il n'y a pas de qualification par équipes pour les championnats régionaux.

Article 2 - Demandes de repêchage

Dans tous les cas suivants, il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage (remplir un formulaire par épreuve ou par équipe). Ces demandes sont à déposer le jour des championnats départementaux auprès du responsable départemental ou à envoyer à la LIFA au plus tard le mardi 14 janvier à 15h00. Les demandes de repêchage sont gratuites, sauf celles reçues après la date limite étant considérées comme des engagements tardifs.

2.1 - Demandes de repêchage par équipe

Dans l'optique des qualifications par équipes pour les championnats d'Ile de France, les clubs ayant 4 ou 5 athlètes qualifiés individuels à l'issue des championnats départementaux peuvent demander le repêchage de 1 à 2 athlètes. Cette mesure ne s'applique pas aux clubs ayant 6 athlètes ou plus de qualifiés car ils ont déjà le nombre d'athlètes suffisant pour former une équipe.

Note : Il convient d'utiliser le formulaire spécifique pour les « compléments équipe ».

2.2 - Demandes de repêchage à titre individuel

Toute demande repêchage devra impérativement être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux championnats départementaux. Dans le cas d'une absence pour motif « maladie », un certificat médical devra accompagner la demande.

ATTENTION : Les demandes sans aucun motif indiqué ne seront rejetées par la Commission de qualification.

2.3 - Athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure

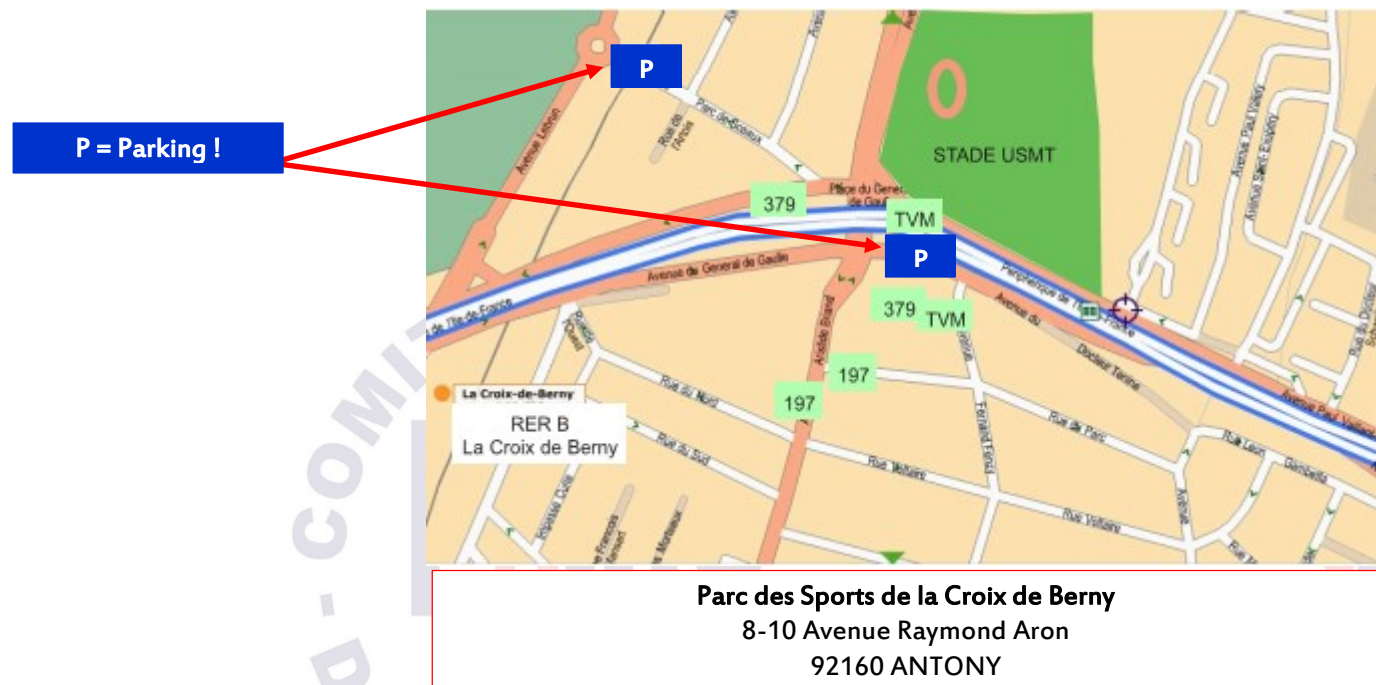
Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2014 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les championnats régionaux.

2.4 - Athlètes participants aux championnats de France UNSS ou UGSEL

Ces athlètes ne sont pas obligés de participer aux championnats départementaux de cross-country. Ils peuvent demander directement un repêchage pour les championnats régionaux s'ils figurent dans le classement d'arrivée des championnats cités ci-dessus

*Extrait du livret hivernal LIFA 2015.

⇒ Plan d'accès



En transport en commun

RER B

Gare de « la Croix de Berny » ou « Parc de Sceaux »

TVM

Arrêt « La Croix de Berny – Raymond Aron »

Bus 197 et 379

Arrêt « La Croix de Berny »

En voiture

RN 20

Jusqu'à la fontaine au croisement de la RN20 et de la A86.

A86

Sortie n°27 Antony-Croix de Berny